

DEPARTEMENT  
DES  
YVELINES

# MAIRIE D'EVEQUEMONT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 01/26

OBJET :

SEANCE ORDINAIRE du 21 mars 2026

Election du Maire

L'An deux mille VINGT-SIX, le 21 mars, à 9 heures 30, le Conseil Municipal d'EVEQUEMONT légalement convoqué en date du 17 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud LAFONT, le plus âgé des membres du conseil.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

Membres en exercice :

15

**Etaient présents** : Christophe NICOLAS, Chrystelle CAUBET, Mathieu MARTINS  
Sylvie FARRELL, Eugénie BRAY, Olivier FEUTRY,  
Laura CREUS, Rémy BAVAY, Sophie MAHAUT,  
Yann GUÉGAN, Céline CORVISY, Pierre VAUDOLON,  
Cynthia LABELLE, Daniel VIGIER, Conseillers

Présents :

15

Monsieur Mathieu MARTINS est élu secrétaire de séance

Votants

15

**Election du Maire**

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Arnaud LAFONT, le plus âgé des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Le conseil municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

**Considérant** que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

**Considérant** que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 15
- nombre de bulletins nuls	: 0
- suffrages exprimés	: 15
- majorité absolue	: 8
- nombre de suffrages obtenus	: 15

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte pour son affichage et sa transmission en Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie

**Monsieur Christophe NICOLAS** ayant obtenu l'unanimité, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Secrétaire de séance  
Mathieu MARTINS

Le Maire,  
Christophe NICOLAS



